

**Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France**

Suivi : Milena Crespo

Contact : [memoiresdecitejardin@stains.fr](mailto:memoiresdecitejardin@stains.fr)

01 58 69 77 93 / 06 49 60 33 28

Le 10 juillet 2018

**Commission thématique « rénovation - préservation »**

Jeudi 12 juillet 2018

Hauts-de-Seine Habitat

45 rue Paul Vaillant Couturier (Levallois-Perret)

**Pilotage : M. Christophe LIEVIN**

---

Préambule

En 2018, l'association régionale des cités-jardins a mené à bien plusieurs projets d'envergure comme l'ouvrage sur les cités-jardins d'Ile-de-France ou le portage des candidatures au label « Patrimoine d'intérêt régional ». Devant la charge de travail nécessaire à ces projets, il a été décidé lors du Conseil d'administration de janvier 2018, de semestrialiser les commissions pour l'année 2018.

Pour rappel, cette commission a pour but d'initier une démarche de travail autour d'un diagnostic des besoins et matière de préservation-rénovation du patrimoine des cités-jardins devant donner lieu à des fiches techniques thématiques comprenant des recommandations et des orientations pour les interventions sur ce type de patrimoine.

Ordre du jour

- ❖ LABEL PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL
- ❖ DOSSIERS « RETOURS D'EXPERIENCE »
- ❖ IDENTITÉ VISUELLE ET SITE INTERNET

---

❖ LABEL PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL

A) LE LABEL PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL

Le 5 juillet 2018, a été publié la liste des premiers bénéficiaires du nouveau label "Patrimoine d'intérêt régional". Ce label permet de protéger et préserver (entretien et rénovation) les sites non classés et non inscrits aux Monuments historiques du patrimoine francilien, dont les propriétaires en ont fait la demande en fonction de la qualité de l'architecture et/ou de leur intérêt au regard de l'histoire de l'Ile-de-France.

Parmi les 30 premiers sites franciliens labellisés, font partie les cités-jardins de Champigny-sur-Marne, Stains et Suresnes pour lesquels des dossiers avaient été déposés par les bailleurs, en étroite collaboration avec les villes et l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France.

Le square Payret Dortail, également propriété de Hauts-de-Seine Habitat a également été labellisé.

L'obtention du label permettra notamment aux propriétaires d'accéder à deux dispositifs régionaux :

- une aide en investissement pour la restauration du patrimoine non protégé,
- une aide en fonctionnement pour sa valorisation.

Pour le patrimoine relevant de ce label, le taux d'intervention sera de 30% maximum, plafonné à 500.000€ par tranche de travaux.

- La ville de Champigny-sur-Marne et Valophis Habitat souhaitent ainsi créer un parcours de bornes historiques dans la cité-jardin de Champigny grâce à ce dispositif.

#### ❖ DOSSIER « RETOURS D'EXPERIENCE »

L'objectif de cette commission est l'élaboration de fiches techniques thématiques relatives au patrimoine francilien des cités-jardins. La commission avait décidé de réaliser des fiches techniques portant sur une seule cité-jardin, déclinant un certain nombre de thématiques.

Suite à l'absence de réponses d'Ekopolis entre depuis la commission de décembre dernier, il est proposé de reprendre la trame de leur dossier « Retours d'expérience », en ajoutant des thématiques propres aux cités-jardins et aux bailleurs, tels que définit lors de la dernière commission :

- Les matériaux : état, traitement
- Les financements par tranches de travaux
- Le développement local : commerces, ateliers d'artisans...
- Les partenaires : municipalité, habitants, associations, agents locaux du maître d'ouvrage
- Le retour d'expérience
- Le peuplement
- La végétalisation

En ajoutant ces critères, un dossier type est proposé en annexe à la commission pour établir de manière définitive la trame.

- *Dossier type en annexe*

#### ❖ IDENTITÉ VISUELLE ET SITE INTERNET

L'association régionale des cités-jardins a bénéficié en 2017 d'une subvention de 12000 € de la DRAC Ile-de-France pour la création d'une identité graphique et d'un site internet.

Un premier devis a été demandé à l'entreprise ID Alizés qui avait créé le site du Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis et vient de réaliser le nouveau site internet de l'Office de tourisme de Suresnes. Ce premier devis s'élève à un total, toutes options comprises, de 10,000 € TTC ; D'autres devis devront être demandés pour soumission et choix lors du Conseil d'administration de septembre 2018.

Le cahier des charges comprend :

- la création d'une charte graphique
- la création d'un logo à partir de l'identité visuelle déjà existante
- la création et l'impression d'un document de communication et de présentation de l'association pour solliciter de nouveaux adhérents
- la création et l'impression d'un flyer
- la refonte du mini-site existant ou bien la création d'un nouveau site autonome avec un accès intranet pour les adhérents (espace de partage de documents et de connaissances entre les adhérents sur différents sujets), une base de recherches documentaires sur les ressources du centre de documentation et des renvois pratiques vers les sites des adhérents et l'offre touristique existante.

- *Cahier des charges en annexe*

Le site actuel utilisant la technologie GSite de la société ID Alizés, la différence est faible en terme financier entre la refonte du site existant ou la création d'un nouveau site. Ce sont les fonctionnalités et l'aspect graphique qu'il faut choisir.

Plusieurs scénarios sont possibles :

SCENARIO	Eléments
Scénario 1 : refonte du mini-site existant	Changement nom du site possible ? Accès intranet, base de recherches documentaires, changement de la charte

	graphique.
<u>Scénario 2</u> : nouveau site hébergé par le CDT 93	ID Alizés gère déjà le serveur du CDT 93. Si le CDT est d'accord pour héberger le nouveau site de l'association sur leur serveur, ID Alizés ne leur facturera rien de plus. L'association devra payer : la certification HTTPS, un nom de domaine et une maintenance.
<u>Scénario 3</u> : nouveau site indépendant	L'association devra payer l'hébergement en plus de la certification HTTPS, d'un nom de domaine et d'une maintenance.

Dans le cas des scénarios 2 et 3, le mini-site existant serait conservé. Des liens pourront être faits entre les deux et les contenus adaptés.

Dans la présentation du devis, ID Alizés conseille ceci : *« il est important de partir sur une solution d'un site indépendant du mini-site, tout en le conservant. Ce mini-site fait partie du site Tourisme93 depuis des années. Il est certainement bien référencé. Il est en soit un aspect de votre association. Votre association a évolué et le but du nouveau site s'éloigne de ce qu'est aujourd'hui ce mini-site.*

*(...) Vous pourrez simplifier et modifier le mini-site pour vous en servir de page du « CDT 93 » traitant de la partie Seine-Saint-Denis de votre association et faisant des liens vers le site officiel. Ainsi, je le crois, vous valoriserez les années de travail avec le CDT tout en commençant une nouvelle aventure un peu plus indépendante ».*

Dans tous les cas, il est proposé d'intégrer au site internet :

- Un moteur de recherche concernant les ouvrages du centre de ressources de l'association
- Un accès intranet permettant aux adhérents de verser des documents comme les dossiers « Retours d'expérience » afin de partager des connaissances.

Cette plateforme permettra également de mettre à disposition les documents administratifs de l'association (comptes-rendu des assemblées générales, des commissions, travaux des ateliers-projets menés avec l'IREST, documents en lien avec le Printemps des cités-jardins).